



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Débats de la Chambre des communes

Troisième lecture du Projet de loi S-219

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

VOLUME 147 • NUMÉRO 198 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

Le mercredi 22 avril 2015

Présidence de l'honorable Andrew Scheer

* * *

LOI SUR LA JOURNÉE DU PARCOURS VERS LA LIBERTÉ

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-219, Loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et de leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

● (1820)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: Il y a trois motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des avis* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi S-219.

[Français]

Les motions n^{os} 1 et 2 ne seront pas choisies par la présidence, car elles auraient pu être présentées en comité.

[Traduction]

La motion n^o 3 sera débattue et mise aux voix.

[Français]

Je vais maintenant soumettre la motion n^o 3 à la Chambre.

[Traduction]

MOTION D'AMENDEMENT

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Ind.) , avec l'appui de la députée de Saanich—Gulf Islands, propose:

Que le projet de loi S-219 soit modifié par suppression de l'article 2.

— Monsieur le Président, je vois que le projet est un peu controversé, mais je pense que tout le monde l'appuie.

Initiatives parlementaires

Je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour parler de l'amendement que je propose. J'en ai proposé plusieurs, tous pour le même motif.

Nous débattons du projet de loi S-219, Loi sur la Journée du Parcours vers la liberté. Je commencerai par signaler que je ne m'oppose pas à ce projet de loi. Tous les amendements que j'ai proposés, ceux qui portent sur la suppression des lignes 8 à 15 du préambule, à la page 1, et des lignes 20 à 34 du préambule, à la page 2, que vous avez jugés irrecevables, et celui qui demande la suppression de l'article 2, que vous avez accepté, tiennent au fait qu'à tous ces endroits, le 30 avril est mentionné comme la date marquant le parcours vers la liberté. Or, comme nous l'avons appris au comité, les membres de la communauté vietnamienne ne s'entendent pas sur cette date.

Ces suppressions permettraient au projet de loi d'être adopté tout en donnant au gouvernement l'occasion de retourner consulter les Canadiens d'origine vietnamienne afin de choisir une date qui fait consensus. Voici pourquoi, à l'heure actuelle, il n'y a pas de consensus: le 30 avril correspond à la date à laquelle a pris fin la guerre du Vietnam. Si la Journée du Parcours vers la liberté tombait ce jour-là, elle coïnciderait avec un événement historique dans lequel le Canada n'a pas joué un grand rôle. Résultat: la manière dont le Canada a accueilli tous ces Vietnamiens en détresse serait occultée au profit des nombreux épisodes plus sombres de la guerre du Vietnam. Et c'est sans compter que la Journée du Parcours vers la liberté risquerait de prendre une connotation politique qui n'a pas lieu d'être.

Ce serait dommage si le Parlement adoptait ce projet de loi seulement pour semer la division. Cherchons plutôt à créer une journée typiquement canadienne qui servira à commémorer l'acceptation de la communauté vietnamienne dans la famille canadienne ainsi que ses réalisations ultérieures.

J'ai quelques dates en tête, qui m'ont été inspirées par les comptes rendus des séances du comité et les conversations que j'ai eues avec un certain nombre d'électeurs.

Le 27 juillet serait par exemple envisageable, puisque c'est ce jour-là qu'ont été transportés vers le Canada les premiers réfugiés vietnamiens — ceux qu'on surnommait les réfugiés de la mer — par les appareils de l'Opération Magnet II, du ministère de la Défense nationale.

Je songe aussi au 1^{er} mai, date à laquelle le gouvernement canadien a déclaré qu'il parrainerait les réfugiés ayant déjà de la parenté au Canada.

Il y a aussi le 20 juin, puisque à cette date chaque année, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés souligne la Journée mondiale des réfugiés, et il s'agit à mon sens d'une journée importante. Le 20 juin 1986, le Haut-Commissariat a remis la distinction Nansen à l'ensemble de la population canadienne pour avoir notamment accueilli chez elle les réfugiés vietnamiens.

Je ne suis pas en train de dire que je préfère l'une ou l'autre de ces dates, parce qu'autrement, je contredirais ce que je disais tout à l'heure, comme quoi je préférerais que la communauté vietnamienne et le gouvernement conviennent ensemble d'une date qui plairait à tout le monde.

J'ai toujours cru que le fait d'ouvrir ses frontières et d'accueillir ceux qui sont obligés de fuir une situation périlleuse à l'étranger est l'une des plus importantes contributions humanitaires que l'on puisse faire en cas de crise internationale. La Journée du Parcours vers la liberté a le potentiel d'être un excellent moyen de célébrer des actes si nobles. Elle peut également mettre en évidence l'impact positif

qu'a eu le Canada en période de crise en étant un pays accueillant et compatissant tout en célébrant les nombreuses réalisations des Canadiens vietnamiens, qui ont depuis lors enrichi le Canada. L'idéal serait de faire en sorte que le projet de loi soit exclusivement axé sur ces aspects-là de la question. La journée serait ainsi l'occasion pour les Canadiens de se rappeler que notre générosité en période de difficulté peut avoir un effet durable et positif sur notre pays et le monde dans lequel nous vivons. C'est pour cette raison que je crois qu'il est si important de choisir une date qui n'aura pas pour effet de masquer ces objectifs ou de diviser les Canadiens, surtout ceux d'origine vietnamienne, et qui nous permettrait d'adopter une approche constructive.

Sur une note personnelle, j'ai reçu de la correspondance de Vietnamiens dans ma circonscription qui sont en faveur du projet de loi. Seulement, c'est la date qui pose problème. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai proposé que nous revenions en arrière pour tenter d'adopter à la Chambre les amendements que j'ai proposés et d'adopter le projet de loi à l'étape de la troisième lecture avant que la Chambre n'ajourne dans quelques semaines.

• (1825)

M. Mark Adler (York-Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi S-219, Loi sur la Journée du Parcours vers la liberté. Je coparraine ce projet de loi avec le sénateur Ngo de l'autre endroit.

Contrairement à ce que l'intervenant précédent vient de dire, il est important de désigner le 30 avril comme Journée du Parcours vers la liberté. Il est important de souligner que c'est la date sur laquelle la communauté s'est entendue et qu'elle veut.

J'ai récemment présenté une pétition à la Chambre des communes, signée par 2 620 Canadiens d'origine vietnamienne. De plus, le comité du patrimoine a tenu des audiences lors desquelles divers membres de la communauté sont venus témoigner, notamment James Nguyen, le président de l'association vietnamienne de Toronto. Voici ce qu'il a dit:

À titre de dirigeant de la plus importante communauté vietnamienne du Canada, j'assiste chaque semaine à de nombreux événements. Chaque fois que j'entends parler du projet de loi, je constate qu'il jouit d'un appui massif. Le projet de loi est important pour moi et pour les personnes que je rencontre dans la communauté, car il reconnaît notre patrimoine. Le 30 avril est une journée où les Canadiens d'origine vietnamienne se rassemblent et expriment leur gratitude envers le Canada pour les avoir accueillis à bras ouverts.

La communauté souhaite qu'on retienne la date du 30 avril, soit le jour où a commencé la saga des réfugiés de la mer vietnamiens. N'oublions pas que, le 30 avril 1975, les forces communistes du Vietnam du Nord ont occupé et conquis le Sud. Ils se sont emparés de Saigon, à la suite de quoi près de deux millions de personnes ont fui le Vietnam du Sud. Ils ont fui la persécution, l'emprisonnement pour des raisons politiques et, dans bien des cas, la mort.

Quelque 250 000 personnes sont montées sur des radeaux construits à l'aide de rondins et de corde et ont traversé l'océan. Certaines ont été assassinées par des pirates, violées ou agressées sexuellement, se sont noyées ou ont souffert de la soif et de la faim.

En 1980, quelque 120 000 réfugiés de la mer ont été accueillis au Canada. En 1986, le Canada s'est vu attribuer la médaille Nansen. Plus de 300 000 personnes d'origine vietnamienne vivent actuellement au Canada. Pour les Canadiens d'origine vietnamienne, il est important que le 30 avril soit désigné comme étant la Journée du Parcours vers la liberté par la communauté et la Chambre des communes.

Initiatives parlementaires

C'est important. Dans ma localité, de nombreuses personnes d'origine vietnamienne m'ont dit que la date du 30 avril devrait être retenue. Le Canada se compose de gens qui sont originaires d'autres pays. Nous sommes tous venus ici pour des raisons qui se ressemblent beaucoup: échapper à la persécution, à la haine et à la violence. Nous sommes venus ici parce que le Canada est synonyme de possibilités et d'espoir, non seulement pour nous, mais aussi, d'abord et avant tout, pour nos enfants.

À la fin des années 1970 et pendant les années 1980, alors que le Canada accueillait de nombreux réfugiés de la mer vietnamiens, le bateau est devenu un symbole de liberté. On a commencé à se servir de l'image du bateau pour décrire le parcours vers la liberté. La communauté a choisi le 30 avril parce que c'est la date à laquelle Saïgon est tombée aux mains des forces communistes.

Nombreux sont les Canadiens qui ne connaissent pas l'histoire des réfugiés de la mer vietnamiens. Le 30 avril marque l'anniversaire de la chute de Saïgon et le début de l'exode des habitants du Sud du Vietnam. Les Canadiens doivent souligner cette journée et savoir jusqu'où ces gens sont allés pour échapper à la persécution, pour recouvrer leur liberté et celle de leurs familles.

Cette date est très importante; elle revêt une grande signification. Les jeunes Canadiens doivent savoir ce que représente le 30 avril. Ce projet de loi a une portée pédagogique: il vise à sensibiliser les Canadiens, jeunes et moins jeunes, à l'importance de ce que nous avons au Canada. Le projet de loi nous permettra de véhiculer les valeurs canadiennes fondamentales comme la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit.

Le projet de loi vise également à célébrer le Canada. Nous voulons, en cette journée spéciale, célébrer les valeurs canadiennes qui nous ont poussés, en 1980, à accueillir à bras ouverts ces réfugiés de la mer qui avaient tout perdu. Mon père a survécu à l'Holocauste, et il n'avait que les vêtements qu'il portait à son arrivée au Canada.

Beaucoup de gens — pas seulement des Vietnamiens — qui ne possèdent que les vêtements qu'ils portent et qui ont un peu de monnaie dans leurs poches font le choix de venir ici, au Canada. Ces personnes veulent s'établir au Canada parce que ce pays leur offre l'espoir d'un avenir meilleur.

●(1830)

J'assure aux députés que les résidents de ma circonscription tiennent à ce que le 30 avril commémore le Parcours vers la liberté. Après 40 ans, la Chambre a la possibilité de poser un beau geste et de dire à la communauté vietnamo-canadienne que, oui, Saïgon est tombée un 30 avril. C'est la date à laquelle le Parcours vers la liberté a commencé, un parcours qui a conduit ses membres jusqu'au Canada, où 300 000 Canadiens d'origine vietnamienne habitent aujourd'hui.

En fin de semaine, je me trouvais au club vietnamien de l'âge d'or de North York. J'y ai rencontré beaucoup de monde, des jeunes et des moins jeunes, qui sont arrivés sur des embarcations de fortune, parfois lorsqu'ils n'étaient encore qu'aux couches. Tous se souviennent de ce qu'ils ont vécu et sont immensément reconnaissants au Canada. Cette date leur tient profondément à coeur. Le Canada doit faire ce qui s'impose.

Certains soutiennent que la communauté ne s'est pas exprimée, sauf qu'elle a été entendue. La communauté a parlé. La communauté a dit que le 30 avril est la journée à commémorer. Certains estiment qu'il faut demander l'avis du gouvernement du Vietnam ou de ses représentants. Or, ni le Parlement ni aucun autre Parlement démocratique dans le monde n'a pour usage de consulter les représentants étrangers avant d'adopter une loi nationale. Nous

devons nous garder de céder aux pressions de l'ambassade du Vietnam ou de toute autre ambassade. Lorsque les députés adoptent un projet de loi, c'est pour accomplir la volonté du peuple qui les a élus. Nous sommes redevables envers le peuple canadien et aucun autre.

Les Vietnamo-Canadiens se sont exprimés. À l'instar des autres Canadiens, ils ont fait élire beaucoup de députés pour obtenir des résultats, en l'occurrence faire du 30 avril la Journée du Parcours vers la liberté.

●(1835)

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi S-219. Je viens d'écouter ce que le parrain du projet de loi a dit et j'aimerais clarifier une chose. Le député dit parler au nom de la communauté. Étant d'origine vietnamienne, je peux dire que je suis à l'écoute de cette communauté. Pour être franc, je pense que le député n'écoute pas tout le monde.

C'est un projet de loi qui divise. Je ne dis pas que le 30 avril n'est pas une bonne date. Je dis qu'elle ne fait pas l'unanimité. Elle est source de désaccord. Je trouve cela bien dommage.

Nous aurions pu aller de l'avant et rassembler la communauté vietnamienne en faisant quelque chose de plus concret. J'ai écouté une foule de gens de la communauté vietnamienne dans ma circonscription qui m'ont dit que l'une des principales questions qui les préoccupaient est celle des droits de la personne au Vietnam. Ce que nous faisons ici ne s'attaque même pas à ce problème.

Ce qu'a dit le sénateur à propos du projet de loi a suscité beaucoup de commentaires. Aucune mesure proposée ne permet de s'attaquer aux problèmes que connaissent les Vietnamiens. Le Sous-comité des droits internationaux de la personne se penche actuellement sur la situation des droits de la personne au Vietnam. Il a entendu un représentant de l'organisme Viet Tan, qui a parlé de quelques problèmes avec lesquels les Vietnamiens sont aux prises.

Je me permets de citer les propos de ma collègue d'en face, la députée de Fleetwood—Port Kells. Hier, la députée conservatrice a dit ce qui suit au comité: « Le gouvernement vietnamien continue de ne pas respecter une bonne partie des droits de la personne et le Vietnam est l'un des États du monde qui respecte le moins la liberté de religion. La communauté internationale doit exercer des pressions sur le gouvernement vietnamien pour qu'il cesse de porter atteinte aux droits de ses citoyens. »

Même lorsque les conservateurs lancent des cris d'alarme, ils ne proposent rien d'autre que la mesure législative dont nous sommes saisis.

Le projet de loi ne comporte que trois articles, que je vais lire. Voici le premier:

Loi sur la Journée du Parcours vers la liberté.

C'est le titre abrégé. Voici le deuxième:

Le 30 avril est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée du Parcours vers la liberté ».

Le dernier article, l'article 3, dit:

Il est entendu que la Journée du Parcours vers la liberté n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Initiatives parlementaires

Ce sont les seuls articles qui subsisteront quand le projet de loi aura été adopté. Les discussions sur le préambule, les dissensions qui s'en sont suivies et les questions qui ont été soulevées de tous les côtés ne se trouveront pas dans le texte final de la mesure législative. Au lieu de rassembler les Vietnamiens au moyen d'un projet de loi, les conservateurs ont divisé la communauté.

Je tiens à dire clairement que je vais appuyer le projet de loi. J'ai voté en sa faveur à l'étape de la deuxième lecture et je ferai de même à l'étape de la troisième lecture.

Une grande activité de financement a été organisée au profit du musée des réfugiés de la mer. C'est un moyen de s'informer sur l'histoire du Vietnam et sur ce qui s'est produit le 30 avril. Cela fera d'ailleurs 40 ans cette année. Il y a tellement de choses à dire sur les réfugiés de la mer qui ont quitté le Vietnam.

J'invite tous les députés à regarder le documentaire intitulé *Bolinao 52*. On y suit un groupe de réfugiés de la mer tout au long de leur parcours. Pourquoi 52? Parce que 52 personnes sur 110 ont survécu. Les autres sont mortes.

Les députés et le gouvernement disposent de nombreux moyens pour faire en sorte que les autres générations sachent ce qui s'est passé.

• (1840)

J'ai vu le documentaire avec ma mère. Le visionnement avait été organisé à titre de collecte de fonds pour le musée vietnamien. Je pense que c'est un moyen de rassembler les gens. Tout le monde convient que nous ne devons pas oublier nos racines. Dans mon cas, mes racines vietnamiennes font partie de mon identité, et il est très important que j'apprenne à les connaître.

Toutefois, le projet de loi ne dit pas grand-chose et ne fait pas grand-chose. Je suis d'accord avec le député pour dire que le 30 avril est déjà une journée de célébration pour les membres de la communauté. Par exemple, cette fin de semaine, je serai à Montréal pour célébrer le 30 avril. Dans mon cas, c'est différent. Chacun voit cette journée à sa manière. Pour moi, c'est l'occasion de me souvenir de mes racines et de commémorer les sacrifices qu'ont faits mes parents pour venir au Canada et qui m'ont permis de devenir député aujourd'hui à la Chambre des communes.

J'ai mentionné les droits de la personne au Vietnam. Mais ce qui se passe actuellement est de nature à diviser les gens sans présenter aucun avantage en retour. Nous savons ce que fait le gouvernement actuel lorsqu'il négocie des accords commerciaux. Je vous donne l'exemple du Honduras. Le NPD s'est opposé à l'accord avec ce pays parce que le gouvernement n'a jamais soulevé la question des droits de la personne au cours des négociations. Le Honduras n'est pas le meilleur endroit au monde en ce qui a trait à la protection des droits de la personne. Le gouvernement a eu l'occasion de parler des droits de la personne et de les inclure dans la négociation, mais il ne l'a pas fait. Le constat est le même pour les libéraux, qui ont voté pour cet accord.

Le parti d'en face fait valoir comme argument l'idée qu'il faut négocier un accord commercial et développer les relations commerciales et que, par la suite, tout finira par s'arranger. Les problèmes de violation des droits de la personne disparaîtront. Mais c'est maintenant que nous devons négocier.

Si je soulève cette question, et je voudrais bien que les députés m'écoutent, c'est que des négociations sont en cours afin de conclure un accord de partenariat transpacifique. Or, le gouvernement ne nous a jamais parlé des droits de la personne dans le contexte de ces négociations.

Ce que les gens du Vietnam et la communauté vietnamienne nous disent, c'est que nous devons aider la population vietnamienne. Nous sommes saisis d'un projet de loi qui sème la discorde au lieu de faire avancer les choses. Cela n'aide pas les Vietnamiens. Voilà pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre offrent plutôt des solutions. Actuellement, la solution consiste à entreprendre des négociations et des pourparlers.

J'invite le député qui fait du chahut là-bas à écouter ce qui a été dit hier pendant la réunion du sous-comité. Le sous-comité a tenu une réunion au sujet des droits de la personne au Vietnam. Avant de venir ici, j'ai visionné et écouté toute la réunion. Je crois que c'est important. C'est une façon de faire avancer les choses et de veiller à ne pas oublier notre passé. En ce qui me concerne, je crois que c'est très important, car cela fait partie de mon identité. C'est pour cela que j'ai dit au député d'en face qui fait du chahut qu'il vaudrait mieux soutenir le musée des réfugiés de la mer du Vietnam au lieu de proposer une mesure qui sème la discorde. Pourquoi ne pas aider les Vietnamiens dès maintenant? Cela aurait été une façon d'encourager la collaboration et de faire avancer les choses. Cela aurait permis d'améliorer les choses, non seulement ici, mais dans d'autres pays également.

Encore une fois, on se sert du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui un peu comme d'un outil, ce que je trouve malheureux.

Il est trop facile de généraliser en disant que la communauté est entièrement pour ou entièrement contre. Nous savons qu'il y a des différences. Je le répète, il s'agit pour moi d'une occasion de me souvenir de mes racines, de mes origines, de me rappeler d'où viennent mes parents et de penser à mes concitoyens vietnamiens. C'est le moment de songer au bonheur que nous avons de vivre au Canada, un pays où on nous ouvre les portes et où les gens de différentes origines sont les bienvenus.

• (1845)

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue qui vient d'intervenir a tout dit. Je partage les préoccupations qu'il a exprimées et je ne suis sans doute pas la seule. Le gouvernement ne cesse de diviser d'importantes communautés comme celle-ci plutôt que de les unifier.

Il est nécessaire de comprendre notre rôle à titre de député, qui consiste à unir les gens, à aider les collectivités à grandir, prospérer et progresser. Nous devons célébrer les journées spéciales pour les communautés. Pour ce faire, il faut consulter — de manière appropriée et approfondie.

Comme l'a souligné mon collègue néo-démocrate, le projet de loi risque de diviser considérablement la communauté et non l'unifier. Le député conservateur et parrain du projet de loi veut nous faire croire que tout le monde est d'accord. Si c'était le cas, nous serions tous très heureux du projet de loi aujourd'hui. Or, ce n'est pas le cas.

Quelle que soit la mesure législative que nous proposons, elle ne fait jamais l'unanimité, mais il semble qu'il y ait autant de personnes pour que contre dans ce cas-ci. Ceux d'entre nous qui représentent d'importantes communautés vietnamiennes ont été abondamment interpellés au sujet de cette question. Mon intervention aujourd'hui tient compte des sentiments partagés de la communauté que je représente.

Initiatives parlementaires

Je travaille beaucoup avec la communauté vietnamienne et je l'appuie sans réserve. Les gens soulèvent toutes sortes de problèmes pour justifier le rejet du projet de loi S-219, parce que ce n'est pas le bon jour. Le sénateur a changé le titre, ce qui a fait le bonheur des gens, mais il y a eu très peu de consultations. Je crois qu'il y a eu un jour de débat au Sénat et lorsqu'il a été renvoyé à la Chambre des communes il y a eu très peu de débats et de discussions au comité.

Beaucoup de gens qui m'ont écrit et parlé ont dit qu'ils voudraient témoigner devant le comité lorsque le projet de loi y sera étudié, mais l'étude n'a même pas été inscrite au programme parlementaire. Lorsque l'étude du projet de loi est soudainement apparue sur le programme, ces gens n'ont même pas eu le temps de venir à Ottawa. Certains d'entre eux se sont présentés à la réunion du comité, mais on leur a refusé le droit de parole, parce que le temps alloué à l'étude était limité.

C'est ainsi que le gouvernement pratique la politique de la division et dresse les différents groupes de la collectivité les uns contre les autres. Il ne laisse pas le temps aux gens de discuter à fond d'une question. Pourquoi ne pas prendre plus de temps? En tant que parlementaires, nous pourrions ainsi veiller à bien faire les choses, et nous pourrions appuyer un projet de loi qui unit la collectivité. L'objectif est peut-être louable, mais il aurait fallu consacrer plus de temps à cette question pour bien faire les choses. C'est pour cette raison que nous sommes nombreux à avoir bien de la difficulté à déterminer ce qu'il convient de faire de ce projet de loi.

Je tiens à remercier mon collègue, qui est le porte-parole de son parti dans ce dossier. Encore une fois, nous essayons tous de faire ce qui est juste pour tout le monde, et non pas seulement pour quelques personnes qui correspondent aux exigences du gouvernement. Nous voulons faire ce qui est juste pour tous.

Comme je l'ai mentionné, j'ai reçu d'innombrables courriels et pétitions, entre autres, de gens qui demandent que l'on institue une journée de célébration, mais pas le 30 avril. Tout le monde a reçu beaucoup de correspondance à ce sujet. Depuis que je suis députée, j'ai appris à très bien connaître les gens de la collectivité, et je veux leur rendre hommage.

Samedi prochain, je participerai à une activité de commémoration spéciale qui aura lieu au square Nathan Phillips. J'y participe depuis plusieurs années. Je m'adresse à des centaines d'anciens combattants qui sont là pour se souvenir de ce jour-là, et ensemble, nous rendons hommage aux quelque 250 000 Vietnamiens qui ont perdu la vie en tentant de fuir ce régime. Ces personnes sont mortes de faim ou elles ont péri en mer ou ailleurs. C'est une activité de commémoration semblable au jour du Souvenir. C'est un jour triste au cours duquel nous nous souvenons de ces événements.

• (1850)

Les gens avec qui je m'entretiens dans la collectivité veulent qu'on institue une journée de célébration de tous les événements positifs qui ont découlé de l'arrivée des Vietnamiens au Canada. Ils veulent qu'on souligne le fait que les Vietnamiens ont élevé ici des familles qui ont réussi dans la vie et qu'ils gèrent aujourd'hui des entreprises prospères. Ils estiment que c'est un grand honneur qu'on désigne une journée pour célébrer toutes leurs réalisations dans ce pays qui est maintenant le leur.

Le sénateur avait à l'origine qualifié le 30 avril de jour sombre, car c'est un jour marqué par la tristesse. Le 30 avril n'est pas une occasion de célébrer toutes les excellentes choses que les membres de la communauté vietnamienne ont accomplies au Canada. C'est un jour qui leur rappelle la chute de Saïgon et l'exode subséquent de dizaines de milliers de réfugiés vietnamiens. C'est un jour que nous

reconnaissons chaque année au square Nathan Phillips et ailleurs comme étant une journée de tristesse, une journée servant à reconnaître les nombreux hommes et femmes qui faisaient partie de l'armée et qui ont fui au Canada. Ils enfilent leur uniforme et commémorent ce jour de tristesse. Je pense que les Canadiens d'origine vietnamienne voudraient avoir une journée pour célébrer leur communauté. J'adorerais qu'une telle journée soit instituée. Mais c'est là le souci: que le jour soit considéré comme un jour sombre plutôt qu'une journée de célébration.

C'est pourquoi je me fais beaucoup de souci à propos de la façon dont nous abordons la question. C'est un projet de loi d'initiative parlementaire, ce qui nous permet de représenter nos électeurs conformément à leurs souhaits et à leur volonté. Beaucoup de gens dans ma circonscription sont mécontents que nous ayons retenu la date du 30 avril, mais comme mes collègues l'ont fait remarquer plus tôt, c'est la seule date qui figure dans le projet de loi. Cette mesure est très courte. Elle compte seulement trois lignes. Elle n'accomplirait rien à part éventuellement permettre au gouvernement de diviser encore davantage la population, les obligeant à choisir un camp malgré la grande légitimité de leurs préoccupations.

La plupart des gens concernés disent que c'est un triste jour, comme le jour du Souvenir pour les Canadiens. Ce n'est pas une journée destinée à célébrer toutes les grandes réalisations de la communauté vietnamienne.

Au Canada, cette communauté est composée de gens extrêmement fiers de leur histoire, et à juste titre. Ce sont des travailleurs acharnés qui, bien souvent, continuent de lutter pour que la liberté et la démocratie règnent véritablement dans leur pays d'origine. Hier, j'ai assisté à la réunion du sous-comité des droits de la personne, et j'ai entendu le dirigeant de l'organisme Viet Tan parler des atrocités qui se produisent encore au Vietnam. Il a parlé de violations de droits de la personne et de l'ampleur de la traite des personnes qui a lieu au sein des collectivités. Ce sont des enjeux que nous devons mettre de l'avant et faire progresser pour aider une communauté à laquelle nous rendons hommage pour lui témoigner notre respect. Par ailleurs, est-ce que le 30 avril est la bonne date?

J'aurais préféré que le projet de loi soit renvoyé au comité pour avoir le temps d'entendre davantage de témoins de tous les côtés. Ainsi, le Parlement aurait pu faire ce qu'il est censé faire dans ce genre de dossier, à savoir trouver un moyen d'unifier la communauté. Je suis convaincue que nous aurions pu y parvenir, mais faute de temps, cela n'a malheureusement pas été possible.

Dans l'ensemble, la communauté vietnamienne du Canada considère le 30 avril comme un jour sombre, comme le 11 novembre l'est pour nous. J'aimerais qu'il y ait une journée pour célébrer la communauté vietnamienne et souligner l'excellent travail que font ses membres pour bâtir et renforcer notre société, et contribuer à nos bonnes réalisations.

Nous allons de l'avant malgré les difficultés et les éléments du projet de loi qui divisent la communauté vietnamienne de toutes parts. Avoir pu, j'aurais aimé revenir en arrière, mais les procédures font que c'est maintenant impossible. Nous pourrions voir ce qu'il est possible de faire pour aplanir les difficultés et rapprocher les deux camps pour qu'ils réussissent à s'entendre, même si ça risque d'être ardu. Je ne sais pas ce que nous pourrions faire, à partir de maintenant, pour corriger le tir. Mais une chose est sûre: nous ne rendrions pas service à la communauté vietnamienne et nous nous placerions dans une position difficile si le projet de loi était adopté tel quel.

Initiatives parlementaires

● (1855)

Cela étant dit, il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, alors nous aurons l'occasion de tenir compte des volontés de la communauté lorsque viendra le temps de nous prononcer.

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi S-219, Loi sur la Journée du Parcours vers la liberté, et d'appuyer cette mesure législative.

Comme les députés le savent, la Loi sur la Journée du Parcours vers la liberté ferait du 30 avril une journée désignée soulignant le début de l'exode des centaines de milliers de Vietnamiens qui ont dû fuir leur pays d'origine. Le 30 avril est, à mon avis, la bonne journée pour commémorer le début de cet exode. Sauf tout le respect que je leur dois, je ne suis pas d'accord avec ma collègue d'York-Ouest ni avec le député néo-démocrate de Brossard—La Prairie, qui a parlé juste avant elle. Je ne crois pas qu'il est juste de dire que la communauté vietnamienne du Canada est divisée par rapport au projet de loi.

Samedi soir, j'ai assisté à une très grande célébration — un banquet organisé dans la région de Toronto — en compagnie d'entre 600 et 800 Canadiens d'origine vietnamienne. Le thème de la soirée était « Merci, Canada ». Voilà l'attitude de la majeure partie des Canadiens d'origine vietnamienne, qui appuient le projet de loi même s'ils reconnaissent que le 30 avril était un jour sombre. Cette date marque la prise de la capitale du Vietnam du Sud par les communistes après des décennies de guerre civile. La chute de Saigon a marqué la fin de l'accord de paix de Genève de 1954, qui avait divisé le pays en deux parties dans l'espoir d'une éventuelle réconciliation. Malheureusement, le régime nord-vietnamien reposait plutôt sur la domination et l'oppression.

Pour moi, le 30 avril revêt une importance particulière. Je fais partie des 7 000 personnes qui ont pu quitter Saigon par avion grâce à l'opération militaire américaine *Frequent Wind*. La très grande majorité de ces 7 000 personnes étaient des Vietnamiens qui avaient de bonnes raisons de craindre pour leur vie et pour celle des membres de leur famille. Ils ont été chanceux de faire partie de la dernière opération aérienne lorsque l'ambassade américaine du centre de Saigon a été abandonnée. Lorsque nous avons quitté l'ambassade, nous pouvions voir les gens s'entasser sur la rive et embarquer dans toutes sortes de navires de tramping à vapeur et de petites embarcations. Ils cherchaient à sauver leur peau. Ils étaient les premiers à quitter leur pays en désespoir de cause pour tenter d'améliorer leur sort, et des centaines de milliers d'autres ont fait comme eux aux cours des cinq années suivantes.

Après la chute de Saigon, 840 000 personnes ont quitté le Vietnam dans la deuxième moitié des années 1970 pour chercher asile et se faire une nouvelle vie. Dans son roman *Ru*, qui, comme les députés s'en souviennent sans doute, a remporté le Prix du gouverneur général, Kim Thúy raconte en détail la fuite par bateau des réfugiés vietnamiens et leur voyage vers un avenir incertain. C'est ce qu'elle-même a vécu dans son enfance. Voici un bref passage du roman :

Le paradis et l'enfer s'étaient enlacés dans le ventre de notre bateau. Le paradis promettait un tournant dans notre vie, un nouvel avenir, une nouvelle histoire. L'enfer, lui, étalait nos peurs: peur des pirates, peur de mourir de faim, peur de s'intoxiquer avec les biscottes imbibées d'huile à moteur, peur de manquer d'eau, peur de ne plus pouvoir se remettre debout, peur de devoir uriner dans ce pot rouge qui passait d'une main à l'autre, peur que cette tête d'enfant galeuse ne soit contagieuse, peur de ne plus jamais fouler la terre ferme, peur de ne plus revoir le visage de ses parents assis quelque part dans la pénombre au milieu de ces deux cents personnes.

● (1900)

Mme Thuy écrit ensuite:

Avant que notre bateau ait levé l'ancre en pleine nuit sur les rives de Rach Giá, la majorité des passagers n'avait qu'une peur, celle des communistes, d'où leur fuite. Mais, dès qu'il a été entouré, encerclé d'un seul et uniforme horizon bleu, la peur s'est transformée en un monstre à cent visages, qui nous sciait les jambes, nous empêchait de ressentir l'engourdissement de nos muscles immobilisés.

La réalité, c'est que 250 000 personnes n'ont pas survécu au difficile voyage en mer. Elles ont succombé à la maladie, à l'assaut de pirates et aux dangers de la mer. Les personnes qui ont survécu se sont rendues dans des camps de réfugiés situés dans des pays voisins, comme la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines, Singapour et Hong Kong, ce qui a entraîné une énorme crise humanitaire. Comme cette crise nécessitait une intervention à l'échelle mondiale, la communauté internationale est passée à l'action.

Avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les autorités gouvernementales ont entrepris le processus de réinstallation des réfugiés dans un certain nombre de pays, dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis et, effectivement, le Canada. Parmi les réfugiés qui ont survécu au périlleux voyage en mer, plus de 60 000 ont été accueillis au Canada. Environ 34 000 d'entre eux ont été parrainés par le secteur privé, tandis que les 26 000 autres ont reçu l'aide du gouvernement du Canada.

Ces personnes, ces rescapés ont fini par être surnommés les « réfugiés de la mer ». Des Canadiens et des congrégations religieuses les ont accueillis à bras ouverts et les ont aidés à trouver un emploi, à rebâtir leur vie et à élever leurs enfants et leurs petits-enfants. En fait, la vague de soutien au Canada a été telle que le programme de parrainage privé de réfugiés constitue aujourd'hui un volet fondamental du Programme de réinstallation des réfugiés, dont l'efficacité ne s'est jamais démentie, dans le monde entier.

Aujourd'hui, le Canada compte plus de 220 000 citoyens d'origine vietnamienne, qui enrichissent toutes les facettes de la société canadienne, notamment la culture, le sport, l'économie et la recherche. Nous valorisons leur apport. Le Canada doit continuer à rappeler les épreuves que les réfugiés vietnamiens des années 1970 ont dû surmonter pour venir jusqu'ici.

Nous ne devons pas oublier que le 30 avril 1975 a été une date fatidique, celle de la chute de la capitale sud-vietnamienne aux mains des communistes nord-vietnamiens, qui marque un point de départ. Môme entachées de tristesse, les commémorations se perpétuent d'un 30 avril à l'autre. Les membres de la communauté sud-vietnamienne célèbrent alors dans l'allégresse la nouvelle vie qu'ils ont trouvée ici, au Canada. J'en ai moi-même souvent été témoin à cette occasion.

Les députés se souviendront que, en reconnaissance des efforts du Canada pour aider les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés lui a attribué la médaille Nansen en 1986. C'est la seule fois que cette récompense a été attribuée à un pays en entier.

Encore aujourd'hui, le Canada a un des systèmes d'immigration et de protection des réfugiés parmi les plus justes et les plus généreux du monde. Pour tout dire, nous accueillons plus de réfugiés réinstallés, par habitant, que pratiquement tout autre pays industrialisé.

Initiatives parlementaires

Je conclus en disant que la Journée du Parcours vers la liberté, le 30 avril, serait une journée importante pour tous les Canadiens, non seulement pour la communauté vietnamo-canadienne. Ce serait également une façon tout indiquée de marquer le début du Mois du patrimoine asiatique, que nous soulignons tous les ans, au mois de mai. Si le projet de loi est adopté, le 30 avril sera une journée spéciale de commémoration pour la communauté vietnamo-canadienne. Tous les Canadiens méritent une journée pour se rappeler avec fierté les efforts considérables qu'ils ont déployés pour montrer au monde entier que nous sommes une société généreuse et bienveillante.

● (1905)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais parler d'une question qui me semble très importante. Il ne fait aucun doute que c'est une question qui transcende les partis politiques aux Communes, au moment où le sujet à l'étude concerne la grande diversité du Canada. Le chef du Parti libéral dit souvent que l'un des grands atouts du Canada est sa diversité. Nous pouvons tous en être très fiers. Songeons, par exemple, aux questions qui entourent le principe du multiculturalisme, que Pierre Trudeau a établi il y a un certain nombre d'années et qui est une grande source de fierté pour nous tous, peu importe de quelle région du pays nous sommes.

J'aimerais dire un mot sur un grand Canadien que je connais et auquel j'ai eu l'honneur de présenter une médaille. Il s'agit de Ba Van Nguyen, que je connais depuis de nombreuses années. Après que j'ai été élu député pour la première fois à l'Assemblée législative du Manitoba, en 1988, l'un des premiers événements auxquels j'ai été invité se déroulait au centre Saïgon, un magnifique complexe résidentiel en plein coeur de Winnipeg. C'est là que j'ai fait la connaissance de Ba.

Au cours des années, Ba m'a fourni des informations des plus précieuses sur l'histoire du Vietnam et, en particulier, sur le patrimoine vietnamien présent ici, au Canada. Ba — il n'est sans doute pas le seul, mais je veux parler de Ba en particulier — a partagé de manière extraordinaire sa culture avec des centaines, sinon des milliers, de personnes comme moi.

Le centre Saïgon, un complexe résidentiel, tient souvent des événements spéciaux auxquels assistent des politiciens et des gens du public. Ceux-ci reconnaissent le rôle important que joue le centre Saïgon, qui est devenu au fil des ans un endroit bourdonnant d'activités positives. À quelques pas du centre Saïgon se trouve un parc consacré aux réfugiés de la mer.

Ceux qui ont l'occasion de discuter avec Ba constatent qu'il partage volontiers son histoire. Il a dû lui aussi prendre un bateau pour se rendre aux Philippines et il est finalement arrivé au Canada, où il a élu résidence. Ba a tellement contribué à notre société. Il s'est même présenté aux élections provinciales pour un parti différent du mien. Il a inspiré beaucoup de respect, non pas parce qu'il l'exige du haut d'un piédestal, mais parce qu'il fait preuve de leadership. Il se dégage de lui une grande fierté. Il est à la fois fier de sa citoyenneté canadienne et de ses origines vietnamiennes.

Quant au projet de loi dont nous sommes saisis, il nous amènerait, selon moi, à réfléchir à l'importance du patrimoine vietnamien, dont une grande partie nous est parvenue par l'intermédiaire des réfugiés de la mer. En désignant une journée, nous donnerions aux gens, qu'ils soient ou non d'origine vietnamienne, l'occasion de réfléchir au passé de la communauté vietnamienne et de reconnaître sa contribution positive à notre société.

● (1910)

Le potentiel a été réalisé de multiples façons dans ma province et dans la ville qui est la mienne, Winnipeg. Les bienfaits sociaux et économiques se sont faits sentir dans nos circonscriptions. L'apport des Canadiens d'origine vietnamienne et d'autres origines a été très important pour notre économie et pour notre tissu social.

Cet apport se manifeste de nombreuses façons, y compris dans le secteur de la santé, dans le secteur secondaire et sur la scène politique. La communauté s'est vraiment développée, tout comme d'autres communautés. J'ai parlé au début de la diversité et de notre tissu social multiculturel. On peut voir très clairement la réussite exceptionnelle de la communauté sur une période relativement courte.

L'été dernier, j'ai eu le privilège de me rendre avec ma fille au Vietnam. Ce fut une expérience merveilleuse de pouvoir admirer sur place la culture et le patrimoine avec lesquels nombre d'électeurs que je représente aujourd'hui aux Communes s'identifient en raison de leurs origines vietnamiennes.

Lorsque je regarde le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui, je songe à l'importance du sujet et je voudrais aider la communauté vietnamienne à ressentir la fierté que nous devrions tous partager, pour ses réussites et pour les difficultés qu'elle est parvenue brillamment à surmonter au fil des ans.

D'après mon expérience et mes discussions avec les membres de la communauté vietnamienne, je sais qu'ils aimeraient voir plus d'initiatives pour préserver le patrimoine. Il y a eu des discussions sur la façon d'apporter des améliorations dans les rues et de faire en sorte que les parcs reflètent la façon dont le patrimoine canadien a été enrichi par les Canadiens d'origine vietnamienne.

J'ai écouté le débat à l'étape de la deuxième lecture, et j'ai eu l'occasion d'y participer. J'ai écouté les nombreux discours à propos de l'importance d'instituer une journée de commémoration. Je suis reconnaissant envers tous ceux qui ont pris le temps de prendre la parole à la Chambre pour faire part de leurs observations à propos d'une communauté très importante.

J'ai hâte que le projet de loi passe à la prochaine étape.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Motion d'ajournement

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion n° 3 rejetée.

(La motion n° 3 est rejetée.)

●(1915)

M. Mark Adler (York-Centre, PCC) propose que le projet de loi S-219, Loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et de leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Mark Adler propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)
